

ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

Baromètre Avere-France / Gireve  
Points de recharge mobilité électrique

**Aujourd'hui, près de 28 000 points de recharge pour véhicules électriques (soit + 20 % en 1 an) sont répartis sur toute la France dont 64 % en recharge accélérée.**  
**Il existe 1 point de recharge pour 7,2 véhicules légers électriques en circulation.**

A l'occasion de la 16<sup>ème</sup> semaine européenne de la mobilité, l'Avere-France et GIREVE font le point sur les infrastructures de recharge ouvertes au public.

L'Hexagone compte aujourd'hui 27 661 points de recharge accessibles et ouverts au public soit 1 point de recharge pour 7,2 véhicules légers électriques en circulation (ou 1 pour 9 si l'on inclut les 50 000 hybrides rechargeables immatriculés en France).

Début septembre 2019, la France comptabilise 27 661 points de recharge accessibles et ouverts au public. Une augmentation de + 20 % par rapport à l'année dernière qui pourra connaître une nouvelle impulsion dans les mois à venir avec les dispositions annoncées par le gouvernement début juillet pour renforcer le financement de nouveaux points de recharge.

Avec près de 200 000 véhicules légers électriques en circulation, la France dispose désormais d'1 point de recharge pour 7,2 automobiles (un chiffre encore inférieur au ratio préconisé par l'Union européenne de 1 point de recharge pour 10 véhicules) mais qui permet d'assurer une bonne disponibilité des bornes de recharge et de lever les freins liés à l'autonomie.

Alors que la période des grands déploiements de réseaux de recharge semble bientôt terminée, les premières installations de bornes faisant suite à la demande de particuliers ont été observées cet été. Ces installations permettent de densifier l'offre de recharge au plus près des besoins des utilisateurs de véhicules électriques et ainsi assurer la bonne utilisation du service.

*“Avec l'augmentation du nombre de points de recharge, la réflexion sur la localisation des bornes pour optimiser leur usage se précise. Les nouveaux projets de recharge à la demande développés dans plusieurs territoires sont un exemple de cette attention portée à l'usage”* commente Vianney Devienne, Directeur Marketing et Commercial de GIREVE.

**Deux-tiers des points proposent de la recharge accélérée**

Avec 17 845 points de recharge accessibles au public, la recharge accélérée (soit une puissance entre 14 et 22 kW, permettant une recharge complète entre 1h30 et 2 heures environ) représente 64 % de l'ensemble du parc français, ce qui reste stable par rapport à 2018.

2 397 points en charge rapide (entre 24 et 130 kW), soit 9 % du total, sont aujourd'hui disponibles, un chiffre en progression de + 11 % par rapport à fin mars 2019.

Le nombre de points de recharge installés dans des parkings est en hausse puisqu'il représente aujourd'hui 29 % des implantations, tandis que 49 % des installations sont situées en voirie ou sur des sites publics et 22 % sur les parkings d'entreprises et de commerces. Cela illustre l'effet incitatif des aides à l'installation de bornes comme le programme ADVENIR géré par l'Avere-France.

## **L’Ile-de-France et l’Occitanie restent les régions les plus équipées**

Au niveau de la répartition géographique des infrastructures de recharge, deux régions se distinguent. L’Ile-de-France est ainsi la plus équipée avec 4 008 points de recharge suivie par l’Occitanie (3 385). Cumulées, ces deux régions représentent près de 26 % des points de recharge ouverts au public. Arrivent ensuite la Nouvelle-Aquitaine et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec respectivement 3 099 et 3 065 points de recharge.

A l’échelle départementale, les territoires les mieux équipés sont ceux couverts par de grands réseaux de recharge interdépartementaux. Au regard du nombre d’habitants, le Lot est le département le mieux couvert puisqu’il offre 152 points de recharge pour 100 000 habitants, suivi des Hautes-Alpes (140 points de recharge pour 100 000 habitants) et la Lozère (123 points de recharge pour 100 000 habitants).

La Haute-Corse, la Seine-Saint-Denis et la Haute-Loire sont les départements les moins bien fournis puisqu’ils offrent chacun moins de 10 points de recharge pour 100 000 habitants.

*« La croissance du nombre de points de recharge ouverts au public montre le dynamisme des territoires pour répondre aux besoins des utilisateurs de véhicules électriques.*

*Il y a cependant encore plusieurs points de vigilance. La densification du maillage ne suit pas la croissance du marché : alors que depuis le début de l’année, les immatriculations de voitures électriques ont progressé de près de 50 %, le nombre de points de recharge n’a augmenté que de 20 %. Sur la recharge rapide, le nombre de points de recharge n’a évolué que de + 11 % depuis mars 2019 alors qu’ils sont nécessaires pour assurer les déplacements longue distance. Enfin, au-delà des chiffres, les déploiements doivent impérativement s’assurer de critères optimaux de qualité de service »* précise Cécile Goubet, Déléguée Générale de l’Avere-France.

### **A propos de l’Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique**

Pôle d’information, d’échanges et d’expertise, l’Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l’impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l’acquisition et l’utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l’écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

### **A propos de GIREVE**

Pour accompagner l’essor de la mobilité électrique, GIREVE organise la rencontre entre de nombreux acteurs du secteur. GIREVE est une plateforme d’interopérabilité qui permet une véritable itinérance électrique et assure un rôle d’interface contractuelle, technique et opérationnelle entre des systèmes hétérogènes. En se connectant à la plateforme GIREVE, les opérateurs de bornes de recharge gagnent en visibilité et assurent la rentabilité de leurs installations, et les opérateurs de mobilité enrichissent leurs offres de services aux conducteurs de véhicules électriques.